

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 17

pouvoirs : 10

OBJET :

**MÉDIATHÈQUE -
MODIFICATION DE
TARIFS POUR LA
FOURNITURE DE
PHOTOCOPIES**

*La présente
délibération annule
et remplace la
délibération
n° 2024-45 pour
erreur matérielle sur
le nombre de
présents*

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2024-45bis

L'an deux mil vingt-quatre,

le : **Lundi 30 septembre**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2024.

PRESENTS : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON, Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nicole GONDOUIN, Mme Marie-José MARTIN, M. Pascal SAMSON, M. Mickaël MESNIL, Mme Fleur GOSSELIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Philippe RONDEL et Mme Corine LE BLÉVEC.

Absents ou excusés : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à M. Pascal GUEUGNON, Mme Nelly VIVIEN qui a donné pouvoir à Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Charlene RENARD qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, M. Cédric COQUELIN qui a donné pouvoir à Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Lucie CLOUARD qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Michel CAILLOT qui a donné pouvoir à M. Philippe RONDEL, M. Stéphane CLOUET et M. Gérard LATINIER.

Monsieur Philippe RONDEL a été nommé Secrétaire de Séance.

Actuellement, les photocopies à la Médiathèque sont en vente par carte de 10 et 50 et ces cartes sont jetées lorsque les crédits sont épuisés. Souvent, les usagers achètent une carte et s'en séparent juste après.

Les prix actuels sont : Carte de 10 : 1,50 € / carte de 50 : 7,00 €

Il est proposé, pour faciliter la vie des usagers, de pouvoir bénéficier de photocopies à l'unité. Ce fonctionnement éviterait l'utilisation de cartes jetables (bénéfice pour l'environnement et pour la municipalité, car ces cartes jetables ont un coût : 0,32 € HT l'unité).

En effet, lors d'un achat à l'unité, les agents rechargeront la carte de la Médiathèque, qui leur sera rendue après utilisation par l'usager.

Les tarifs proposés sont :

- à l'unité : 0,20 €
- forfait de 10 : 2,00 €
- forfait de 50 : 7,00 €

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,***

- ***AUTORISE la vente de photocopies à l'unité à la Médiathèque ;***
- ***APPROUVE les nouveaux tarifs proposés, applicables au 1^{er} novembre 2024.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Philippe VAN-HOORNE